**EPU33**

**Recommandations du Canada pour l’EPU de la République démocratique du Congo**

**7 mai 2019**

Merci, monsieur le président.

Le Canada est encouragé par les progrès en matière de droits de la personne en RDC, suite à la grâce présidentielle accordée à plusieurs centaines de prisonniers détenus arbitrairement.

Le Canada recommande que la République démocratique du Congo:

1. S’assure que les membres de partis politiques, journalistes et défenseurs des droits de la personne puissent exercer leurs activités sans faire l’objet d’intimidation, de représailles ou de harcèlement.
2. Prenne les mesures nécessaires pour améliorer le respect des droits de la personne en menant des enquêtes sur les allégations d’assassinats extrajudiciaires et de violations et d’abus des droits de la personne par les forces de l’ordre et garantisse la responsabilité pour ces violations et la protection des civils dans les zones de conflit.
3. Renforce ses efforts dans la lutte contre la violence sexuelle, améliore la prestation de soutien et services aux survivantes et veille à la protection des survivantes et des témoins, assure la traduction en justice des responsables, et à l’octroi des réparations.
4. Prenne les mesures nécessaires pour éviter que les enfants soient exploités dans les mines artisanales.

Je vous remercie.